

# ECAS 2013

5<sup>th</sup> European Conference on African Studies (Lisbon)

June  
27-29



African Dynamics in a Multipolar World

ISCTE - Lisbon University Institute

## **ECAS 2013**

5<sup>th</sup> European Conference on African Studies

*African Dynamics in a Multipolar World*

©2014 Centro de Estudos Internacionais do Instituto Universitário de Lisboa (ISCTE-IUL)

ISBN: 978-989-732-364-5

## **EXPATRIATION ET LIEN POLITIQUE EN CONTEXTE MONDIALISÉ: L'EXEMPLE FRANCO-ALGÉRIEN**

**Djnina Ouharzoune**

École des Hautes Études en Sciences Sociales [EHESS] Paris

Institut de Recherche Inter-disciplinaire sur les enjeux Sociaux, IRIS] Paris

[djnina13@yahoo.fr](mailto:djnina13@yahoo.fr)

## Résumé

*Le lien politique avec le système algérien d'Algériens vivant en France, s'examine en parcourant l'évolution de leurs activités politiques et distingue deux configurations : avant et après la création de la circonscription législative à l'étranger, 1962-1997/1997-2012. L'ethnographie des pratiques actuelles d'organisation politique, centrée sur la parlementarisation des expatriés Algériens – enquête à Marseille auprès des députés de l'émigration, de militants de partis algériens, d'acteurs associatifs – montre la construction d'un espace sociopolitique de la communauté algérienne, liant les acteurs politiques des territoires algérien et français. Elle conduit à s'interroger sur l'émergence d'une société civile trans-nationalisée franco-algérienne qui questionne la notion de diaspora avec les nouvelles entités diasporiques et les formes de la société civile en contexte trans-national.*

**Mots-clés** : Transnational ; Élection ; Algérie ; Émigration ; Diasporique ; Mobilisation

## Summary

*The political link with the Algerian system, of Algerians living in France, examines the changing forms of involvement political activities, and distinguishing two configurations : before and after the creation of the legislative district abroad, 1962-1997 and 1997-2012. Ethnography current practices of mobilization and political organization, focused on the effects of parliamentarisation Algerian expatriates - Marseille investigation with members of the emigration of Algerian party activists, actors, associations, citizens - can observe the construction of a socio-political space of the Algerian community, linking and combining political actors Algerian and French territories. It bring about the emergence of a civil society trans-nationalized French-Algerian who questions diaspora's notion, new diasporic entities and civil society's forms in trans-national context.*

Ma communication examine la permanence du lien politique des Algériens expatriés en France avec le système politique algérien. Elle s'appuie sur une ethnographie des pratiques politiques de la communauté algérienne à Marseille, menée de 2008 à fin 2010 avec une centaine d'entretiens, pour soutenir une thèse d'anthropologie sociale. Il s'agissait d'observer le répertoire d'action mobilisé par les Algériens de Marseille, en particulier lors de campagnes électorales algériennes, législative et présidentielle, et mettre ainsi au tout premier plan leur action politique en direction de l'Algérie. Ce parti pris, la polarisation de Marseille à Alger, renverse la perspective produite par les représentations du concept d'intégration qui assigne au Sud les origines et le passé et au Nord un présent et un futur. Les Algériens expatriés correspondent ici aux Algériens immatriculés au consulat désignés par l'administration algérienne comme "émigration" (1962), puis "nationaux à l'étranger" (1979) et "communauté nationale à l'étranger" (2008), construisant progressivement deux catégories : les Algériens de l'intérieur et les Algériens de l'extérieur. Parmi eux, figurent les binationaux, groupe de Franco-Algériens ou d'Algéro-Français, la distinction porte sur le lieu de naissance et les premières socialisations, en France ou en Algérie. Quelques données sur ces Algériens de l'étranger sont fournies par le Ministère de l'intérieur algérien, notamment lors de la convocation du collège électoral des Algériens résident en France, ressortissants ou bi-nationaux. Aux élections législatives algériennes en mai 2012, ce collège électoral s'élevait à 803 000 personnes (57% hommes) dont les deux tiers seraient des bi-nationaux, soit plus de 530 000 personnes, l'équivalent par ailleurs du stock du nombre de cartes de résident algérien en France (553 801 en 2011). Durant mon terrain à Marseille, j'ai observé l'activisme soutenu de nombreux Algériens sur les questions de politique algérienne que je questionne en trois parties. La première porte sur la genèse de la circonscription électorale à l'Assemblée Populaire Algérienne [APN] appelée "Émigration"

"Monde" ou "International". La deuxième commente les quatre mandatures de cette circonscription. Enfin, la troisième partie interroge les notions de *diaspora*, de société civile en contexte trans-nationalisé. Dans cette communication j'emploie le terme "indigène" pour désigner le statut de sujet français sans droit politique appliqué aux musulmans d'Algérie. J'emploierai le terme "communauté algérienne", non pour signifier une homogénéité du groupes des Algériens en France, mais pas simple commodité puisque les trajectoires de migration des Algériens en France, impriment précisément de l'hétérogénéité dans leurs statuts social, politique et culturel.

### **Genese de la circonscription electorale "emigration":**

Historiquement, le militantisme et l'activisme algériens en France s'instaurent dans un système de domination impériale suivant trois scénarios : une représentation des "indigènes" dans les seules institutions politiques de la colonie algérienne, une parlementarisation des "indigènes" aux assemblées nationales, Parlement et Sénat, et une organisation de type révolutionnaire qui obtient une nouvelle souveraineté nationale. La création de *l'Étoile Nord Africaine* [ENA] (1926) à Paris, représente un point de départ de cette genèse de la représentation parlementaire algérienne en France — date d'entrée des "indigènes" algériens de la métropole dans la sphère politique malgré l'écrasante exclusion de droits civiques qu'ils subissent. Le collège des "indigènes", consacrant une citoyenneté réduite dans la colonie, ne désigne en effet au maximum qu'un tiers des élus siégeant dans les différentes assemblées et conseils. Avec ce système, la majorité de la population "indigène" continue d'être à l'écart du processus d'intégration à la citoyenneté qui confère le droit de vote à tous les Français en 1848 (1944 pour les Françaises), en 1870 aux juifs d'Algérie par le décret de naturalisation collective

(abrogé en 1942 par les lois anti-juives du gouvernement de Vichy et rétabli en 1945) et en 1889, aux enfants d'étrangers nés en Algérie par l'automaticité du *jus soli*, instituant pour longtemps des inégalités juridiques et une pluralité de citoyenneté dans l'empire : privation totale, citoyenneté partielle et pleine citoyenneté. La transformation radicale du statut politique des "indigènes" algériens se produit à la fin de la seconde guerre mondiale : cent dix ans après leur colonisation. L'ordonnance (mars 1944) du Comité Français de la Libération Nationale [CFLN] supprime le statut "indigène" et accorde les mêmes droits et devoirs aux Français Musulman d'Algérie [FMA] et au Français non-musulman (catégorie des Français de Souche Européenne [FSE]), dans l'attente de dispositions généralisant la naturalisation à toute la population vivant en Algérie. Ce renouvellement législatif conduit à l'élection de nombreux parlementaires FMA au sein de l'Assemblée nationale sous la IV<sup>e</sup> République (1945-1958). Les élections législatives de 1956 sont reportées pour les circonscriptions algériennes du fait du déclenchement de la lutte armée (1954) et de la déclaration de l'État d'urgence (1955), jusqu'à la proclamation de la Ve République, constitution actuelle de la République française, née de la question algérienne. L'entrée dans un statut politique à égalité s'opère (août 1958) avec la dissolution de toutes les assemblées à double collège (civil et local), une représentativité proportionnelle au nombre, l'accession des femmes algériennes aux droits politiques et donne lors de la 1<sup>ère</sup> législature de la Ve République (1958-1962) une majorité d'élus FMA dans les circonscriptions de la colonie : quarante-six députés sur soixante-sept et vingt-deux sénateurs sur trente, alors que le jeu parlementaire est discrédité par l'intensification de la guerre de libération. L'institutionnalisation égalitaire en matière de citoyenneté débouche finalement sur un seul objet politique, consacrer la séparation et la création de deux entités nationales distinctes, qui signe l'aporie juridico-politique de la République coloniale. Plusieurs remarques sur les mobilisations algériennes de cette

période : les luttes politiques des Algériens en métropole apparaissent dans le but de créer une nation indépendante. Elles se développent sur plusieurs décennies dans cette perspective et marquent de cette empreinte les mobilisations politiques en France. L'action politique se trouve ainsi associée au combat nationaliste, alimentant un attachement à la nation algérienne et un sentiment nationaliste, qui sont d'ailleurs convoqués à chaque élection algérienne sur le sol français. Deuxième observation l'activisme des partis nationalistes algériens repose sur l'action clandestine et semi-clandestine d'une part avec des actions de propagande, de collecte de fonds, en direction de la masse des travailleurs et leurs familles et d'autre part, avec une action groupusculaire pour mettre au point attentats et opérations stratégiques bi-localisées, en France et en Algérie. Je discerne de ces remarques, portant sur les modalités et méthodes employées, une matrice politique conçue en métropole pour mener ce combat nationaliste : mobilisation de la population, recrutement d'individus spécialisés dans l'action clandestine et violente, constitution d'un corpus idéologique légitimé par la violence, confrontations brutales et fratricides. Ce modèle d'organisation politique, fabriqué lors de la lutte de libération nationale, repose sur un encadrement strict et hiérarchisé de la population, chargé d'exécuter des consignes et de suivre des mots d'ordre. Il s'inscrit enfin dans une dépendance formelle des Algériens en France à la situation politique et aux décisions prises à Alger, dont on constate encore la subordination dans les relations politiques d'aujourd'hui.

Les activités de politique algérienne de la période post-indépendance et avant la création de la circonscription électorale Émigration (1962-1997) sont abordées suivant deux de leurs formats : une opposition clandestine et radicale au régime de parti unique en vigueur en Algérie, régulièrement alimentée par les exils, et une action strictement encadrée par des organisations affiliées au régime algérien, Amicales et Unions nationales. La physionomie de l'activité

politique expatriée résulte de plusieurs facteurs : contrôle et surveillance des autorités algériennes, niveau de censure et/ou d'interdiction sur l'un ou l'autre ou les deux territoires, contrôle et surveillance des autorités françaises. Jusqu'aux émeutes de 1980 en Algérie, le pouvoir parvient à contenir les oppositions au régime par une accélération du développement économique, une intense création culturelle incarnée par Mouloud Mammeri, Kateb Yacine et Lakhdar-Hamina, tandis qu'en parallèle, une répression politique sans faille est conduite. Le paysage politique algérien sur le territoire français se présente sous des aspects très contrastés: une unité nationale, homogène et officielle derrière un seul parti de rassemblement le Front de Libération Nationale [FLN] et une diversité des oppositions à ce nouveau régime. La double valence politique de la communauté algérienne structure durablement le paysage politique algérien sur le sol français à travers deux phénomènes : le premier répond au besoin pour le nouvel État algérien de gérer politiquement l'extranéité d'une part importante de sa population. Le second répond à la nécessité pour les opposants installés en France de mobiliser toutes les ressources disponibles afin de poursuivre depuis l'étranger leur combat politique en Algérie et de délégitimer le gouvernement en place.

L'organisation verticale, pyramidale et l'encadrement de la population qui prévalent pendant les années de lutte de libération nationale servent de modèle à l'État algérien dans les méthodes de gestion de la communauté installée en France. La mise en oeuvre d'une nouvelle organisation — l'Amicale des Algériens en Europe [AAE] (1963) — se révèle être un outil efficace de l'État algérien dans le contrôle et l'endoctrinement des expatriés, organisation qui maintient la structuration issue de la clandestinité mise en place par la Fédération de France du FLN, dissoute après l'indépendance. La conservation de cette ossature confirme l'importance des Algériens installés en France, émigration qui entraîne et nécessite de la surveillance et implique

de cultiver une représentation du lien national extraterritorial, suffisamment puissante pour ancrer durablement cette excroissance de la nation à la nation. L'Amicale est chargée d'assurer protection, respect et développement de la personnalité algérienne auprès des ressortissants vivant en France, notamment à travers les activités dédiées à la jeunesse algérienne. Elle s'implante partout où existe une présence importante de travailleurs algériens et organise un système de maillage serré de la communauté, une "caporalisation" selon la formule d'un de mes interlocuteurs. De façon schématique, l'itinéraire de l'Amicale se découpe en deux temps. Le premier, de l'indépendance de l'Algérie (1962) à l'élection de F. Mitterrand avec l'autorisation pour les étrangers de diriger des associations (1981). Le second, de cette nouvelle liberté associative à l'ouverture des institutions algériennes au multipartisme (1989). Ces deux ouvertures, doublement localisées en France et en Algérie, sont les clés des transformations qui interviennent dans le champ politique des Algériens vivant en France. Dans la première phase, le fonctionnement et le personnel dirigeant de l'Amicale sont investis par l'ancienne génération des migrants, ouvriers qui ont participé en France ou en Algérie aux luttes clandestines avec les méthodes d'organisation héritées des modèles politiques autoritaires et centralistes, suivant et appliquant un programme politique imposé par le haut, par Alger, "non-négociable". La liberté associative change la donne et ouvre un espace de dissidence au sein de l'organisation interne de l'Amicale, liberté perçue et redoutée comme l'annonce de la prise de pouvoir de la nouvelle génération, de la création de nouveaux *leadership*, d'une autre représentativité de la communauté algérienne. L'année 1989 scelle la fin de l'Amicale sous sa forme centralisée avec l'institutionnalisation du multipartisme en Algérie. A cette date, le gouvernement algérien cesse d'assurer l'ensemble des financements de cette organisation entièrement dépendante du système de parti unique et provoque dès lors sa disparition. On retient également des activités de



l'Amicale, l'encadrement efficace du déroulement des élections en France, coordonné avec l'administration consulaire pour obtenir des votes massifs de la communauté algérienne aux rares élections régentées par le FLN qui se sont déroulées entre la prise de pouvoir de H. Boumediene et le multipartisme de 1989. Pour les opposants au régime, l'alternative réside dans le *boycott* de ces consultations électorales, situation qui permet aux autorités d'exiger, notamment lors du renouvellement des pièces d'identité ou lors des déplacements en Algérie, la présentation de la carte électorale afin de contrôler la loyauté au régime de ses ressortissants. La liberté associative accordée en France aux étrangers, la cessation des activités de l'Amicale des Algériens en Europe, la liquidation de ses biens et l'instauration du multipartisme en Algérie sont les facteurs déterminants qui renversent et recomposent complètement la structure des réseaux d'action sociopolitiques des Algériens vivant en France, dont certains sont restés confidentiels voire semi-clandestins depuis les premiers exils post-indépendance et entraîne plusieurs phénomènes en France : création d'associations culturalistes, multiplication d'associations issues de l'éclatement de l'organisation pyramidale de l'Amicale, où les anciens permanents tentent de reconstituer un réseau d'adhérents en poursuivant des activités sociales, création d'associations représentant sur le territoire français les partis politiques Algériens : Front des Forces Socialistes [FFS]-Immigration et Rassemblement pour la Culture et la Démocratie [RCD]-Immigration. Le FLN, et le Rassemblement National Démocrate [RND] s'organisent avec le réseau maillé des associations amicalistes. Pour un certain nombre d'opposants, l'ouverture démocratique en 1989 reste insuffisante. Ils considèrent le jeu politique biaisé par un système politique clientéliste et corrompu et refusent de s'intégrer au schéma politique officiel, à l'offre partisane pourtant très variée (on compte une soixantaine de partis) issue du multipartisme. Cette composante politique continue de nourrir en France un terreau d'opposition non intégrée au régime algérien, dont les

caractéristiques dépendent de la position et des rapports de force des partis politiques d'opposition légale vis-à-vis du pouvoir en place et des dynamiques susceptibles d'être engendrées par la société civile des Algériens vivant en France.

### **Les quatre mandatures de la nouvelle circonscription électorale**

La présentation sommaire, du militantisme et de l'activisme politique des Algériens en France parcourt plusieurs registres d'action qui évoluent d'une part, suivant les espaces d'expressions accessibles et ouverts tant en France qu'en Algérie et d'autre part, selon, la variation des jeux de positions entre : société civile, partis politiques soutien du régime en place, partis politiques de l'opposition légale et partis politiques interdits. La dynamique politique engendrée par ce système multipolaire trouve des limites dans l'innovation politique introduite par la création d'une circonscription électorale extranationale, dotée de huit sièges de députés dont quatre pour la France à partir des législatives de 1997, deuxième élection pluraliste en Algérie qui succède à la première consultation de 1991, suspendue après la victoire au premier tour du Front Islamique du Salut [FIS]. L'interruption du processus électoral enclenche une série d'évènements politiques exceptionnels jusqu'à la tenue des présidentielles (1995) suivies d'un référendum de modification constitutionnelle (1996) qui convoque, un an plus tard (1997), les citoyens à de nouvelles élections législatives. C'est dans ce contexte politique difficile et tendu, que la disposition parlementaire créant une circonscription de l'étranger est décrétée et adoptée. Jusqu'en 1997, la participation électorale des Algériens vivant à l'étranger n'est requise que pour les consultations référendaires ou pour les présidentielles (avec un candidat unique jusqu'en 1995) et ils votent durant plusieurs jours, bien avant les Algériens résidents en Algérie, qui ne votent eux que sur une seule journée. Cette modalité électorale en différé fabrique avec le vote

des Algériens à l'étranger un baromètre de la participation électorale ou de l'abstention selon les mots d'ordre des partis politiques et positionne ces élections en France comme enjeu mobilisant l'attention des autorités algériennes.

De fait, cette innovation politique institutionnelle canalise et instrumentalise les activités politiques des Algériens de l'étranger par intégration au système politique algérien. La puissante attraction dans le jeu politique des quatre sièges de députés de l'émigration en France draine les engagements et les combats vers un espace contrôlé par l'organisation politique officielle, ramène la vie politique algérienne expatriée, déployée dans plusieurs sphères publiques, à l'intérieur du cadre institutionnel algérien de compétition politique. Dans l'analyse des modèles diasporiques, Stéphane Dufoix (2003) conçoit la structuration de l'expérience collective à l'étranger selon plusieurs modèles dont deux conviennent à la situation algérienne en France : le mode centro-périphérique, où la communauté extranationale est enserrée institutionnellement par des liens forts et directs avec l'État dont elle ressort ; le mode antagonique, où des groupes exo-politiques, nationaux et trans-étatiques, entrent en compétition les uns avec les autres en vue d'obtenir la reconnaissance d'une légitimité qu'ils contestent au pouvoir en place. Dans le cas algérien on est en présence d'un double agencement fonctionnant depuis l'indépendance selon le principe centro-périphérique et selon le principe antagonique. Par ailleurs, la création d'une députation de l'émigration, instituée durant un contexte de crise aggravée, répond au risque de multiplication et de radicalisation des mouvements d'opposition des Algériens de l'étranger. L'innovation produite par la circonscription électorale émigration permet à l'État algérien de conserver une position surplombante du modèle centro-périphérique sur le modèle d'exo-politie ; modèle qui échoue dans sa tentative de délégitimation, notamment lors de la conférence à Rome

de San' Edigio (1995) malgré l'alliance élargie des oppositions, celle des trois Fronts : FLN, FIS, FFS.

L'élection des députés de l'émigration couvre quatre législatives : 1997/2002 et 2002/2007 et 2007/2012 et 2012/2017. Ces pratiques récentes d'ouverture et de pluralité politiques qui succèdent au régime de parti unique — confondant appareil politique et appareil d'État durant plusieurs décennies — conduit pourtant de nombreuses analystes à penser le système actuel comme poursuite du « régime étatique » antérieur, où les « partis politiques sont intégrés à l'État et non à la société » (ADDI, 2006, pp. 139-162).

La diversité de la représentation politique en Algérie n'a pas de correspondance symétrique avec celle extranationale qui demeure fidèlement représentée par cinq partis politiques durant les trois premières mandatures, auxquels en 2012, il convient d'ajouter deux nouveaux partis, soit 7 partis sur les 28 siégeant à l'APN. Sur 32 députés élus à l'étranger (depuis 1997), 15 appartiennent au FLN, 8 au RND, quatre au RCD, un au PT, un aux Indépendants, un au FFS et un à l'Union des Forces démocratiques et un au Front el Moustakbal. Cela correspond pour 71,8% des sièges à l'expression d'un suffrage pour les deux grands partis majoritaires, solides soutiens des gouvernements et qui infirme l'idée d'un vote contestataire des Algériens de l'étranger. Cependant, l'attribution des sièges est inégalitaire et biaise la représentativité des opinions. Pour les Algériens de l'étranger quatre sièges sont accordés à quatre des zones de l'International qui ne rassemble au total que 16,18% des électeurs expatriés : c'est-à-dire autant de sièges que pour les deux zones France où se trouve pourtant 83,8% des électeurs expatriés. Cette inégalité dans la circonscription extranationale entre les différentes zones de l'étranger est redoublée car le seuil de population pour l'attribution d'un siège extranational est deux fois  $\frac{1}{2}$  supérieur à celui en Algérie. En France, sur les seize députés élus

durant ces quatre mandatures, six appartiennent au FLN, quatre au RND, trois au RCD, un au PT, un à l'Union des Forces démocratiques et un au Front el Moustakbal et correspond à l'expression d'un vote à 62,5% pour les deux grands partis majoritaires, moins dominant que le vote de l'ensemble des Algériens de l'étranger. Les suffrages exprimés, y compris en France, se portent donc sur les partis du gouvernement mais sont insuffisamment représentatifs pour rendre compte de l'opinion des électeurs, car les taux de participation sont particulièrement faibles. En effet, l'abstention pour les deux zones en France s'élève en moyenne à 77,2% : ainsi, moins d'un quart des inscrits algériens vivant en France exprime un choix politique. Dans la mesure où le *boycott* des élections est un mot d'ordre régulièrement utilisé dans le jeu électoral algérien, on peut retenir l'abstention comme mode d'expression politique dans la vie politique algérienne. Pour clore cette perspective entre le parlementarisme extraterritorial actuel de la République algérienne et le parlementarisme colonial de la République, on note que ces deux représentations parlementaires s'opèrent suivant un principe de double territorialisation dans une polarité totalement inversée. Des "indigènes" algériens vivant en Algérie représentés au parlement de France avec les députés "FMA". Des citoyens algériens vivant en France représentés au parlement d'Algérie avec les députés de l'émigration. La bipolarité des parcours migratoires fabrique ainsi des circulations alternées dans les migrations et dans les représentations politiques. Les traces de cette bipolarité entre la France et l'Algérie construisent une mémoire singulière, une spécificité qui imprime le dispositif parlementaire d'aujourd'hui. Les différents niveaux historico-politique du parlementarisme algérien en France produisent des effets de miroir qui troublent les analyses.

L'ethnographie des pratiques actuelles de mobilisation et d'organisation politique — notamment mon travail d'enquête mené auprès des députés de l'émigration, des militants

politiques de partis algériens, des acteurs associatifs et des citoyens — travaille à la définition d'un espace sociopolitique de la communauté algérienne à Marseille : espace en construction qui relie et associe, suivant une continuité socio-temporelle, les territoires algérien et français et leurs acteurs politiques. L'observation et la participation aux activités initiées par la communauté algérienne à Marseille montrent la réalité d'une dynamique à considérer comme construction, étayage et densification relationnels d'un espace sociopolitique algérien à Marseille. Plus d'une vingtaine d'associations constituent d'une part la cheville ouvrière d'évènements qui médiatisent la communauté dans la sphère locale et d'autre part portent une multitude d'actions plus modestes de médiation sociale qui servent de relais et entretiennent les liens auprès de la population algérienne. Le regroupement de la communauté algérienne, favorisé par ces divers rassemblements, étend sa représentation publique et sa visibilité à l'extérieur, comme à l'interne et participe à la construction d'une forme de société civile algérienne à Marseille. Bolzman, Fibbi et Valente (1992) notent que ces stratégies d'affirmation sont en rupture avec la vieille logique de délégation des porte-parole traditionnels. On distingue quatre registres principaux dans les activités produites par le réseau des associations selon le caractère dominant par lequel elles se médiatisent : culturelle, religieuse, citoyenne et politique. Ce recoupement met également en évidence le lien entre associations à travers un lacis plus ou moins dense, favorable d'une part à la dynamique de mise en réseau et d'autre part, à la mise en concurrence des acteurs. Deux formes dominent dans ces manifestations et rassemblements : la convivialité avec le traditionnel couscous et la réflexion avec la conférence-débat. La conférence de presse, la réunion publique, le *meeting* et la manifestation sont également d'usage. Une dernière caractéristique de cet espace porte sur l'impact recherché dans l'une ou plusieurs des sphères publiques potentielles : la France, l'Algérie ou la France et l'Algérie. Ces pratiques doublement

inscrites entre la France et l'Algérie, inventent une singularité transnationale diasporique, nouvelle forme de "diasporité" selon le mot d'Annie Marderos (1997) Or le développement de ces pratiques bouscule la gouvernance des États concernés du fait de la multiplication de statuts hétérogènes, dissidents, par rapport à la norme prescrite du mono-national : binational, étranger, extranational, résident, supranational, réfugié, rapatrié. Pour Fibbi et Meyer "Les communautés diasporiques représentent les sédimentations actuelles de phénomènes historiques anciens ou récents" (2002, p.6).

Dans les décennies précédentes les Algériens, célibataires ou en famille, appartiennent dans leur grande majorité à la classe ouvrière facilitant une homogénéité sociale. Aujourd'hui, tant en Algérie qu'en France, les Algériens sont présents dans un large spectre de statuts sociaux. Cette disposition sociale favorise la composition d'une entité diasporique grâce à l'éventail des ressources susceptibles d'être utilisées. Cependant l'hétérogénéité des statuts et des trajectoires migratoires peuvent aussi être un frein ou un obstacle au processus de diasporisation du fait d'une grande différenciation de la communauté qui en réduit la faculté à faire converger collectivement attentes, besoins et intérêts. L'émergence et la construction d'un espace sociopolitique algérien en France conduit en parallèle en Algérie à la production d'un segment expatrié de la société civile algérienne. L'activité politique extranationale des Algériens de l'extérieur constitue pour la politique intérieure algérienne l'expression d'un groupe spécifique d'acteurs hétérogènes qu'il convient d'intégrer à la vie politique du pays. Ce processus d'intégration souhaité par les autorités algériennes rencontre également les attentes d'une partie des Algériens de l'étranger qui cherchent à impulser et alimenter un mouvement social de représentation et de revendication spécifique dont le point d'ancrage principal se situe à Alger, phénomène qui polarisent les dynamiques sociales de la communauté algérienne installée à

l'étranger en direction de l'Algérie. Toutefois, la double dépendance aux autorités algériennes et françaises de ce segment sociopolitique dans la mise en place et le déroulement de ces stratégies d'influence rend la tâche plus difficile dans la mesure où le contexte diplomatique entre les deux pays reste instable et imprévisible malgré la succession d'accords bilatéraux. Pour exister réellement, il est nécessaire de parvenir à des formes d'autonomisation de part et d'autre, de créer un nouvel espace singulier qui se situe en position de médiation dans sa représentation et sa revendication politiques, à défaut être considéré comme le simple prolongement des intérêts politiques de l'une ou l'autre partie nationale. Par ailleurs, la double localisation de ces acteurs trans-nationalisés les met en concurrence avec les groupes autochtones : d'une part les Algériens de l'intérieur qui ne souhaitent pas libérer d'espace dans le jeu politique, ni attribuer de positions à cette représentation extérieure au sein de la société civile algérienne ; d'autre part, ils se trouvent confrontés en France à l'activisme de plusieurs groupes intéressés par les questions algériennes, les rapatriés, les *harkis* et les anciens combattants. La revendication diasporique des Algériens de France, en Algérie comme en France, bute également sur son appellation, son interpellation. *Diaspora*, groupe diasporique, communauté transnationale ou antérieurement immigrés/émigrés algériens, ces fluctuations et hésitations classificatoires aboutissent à une absence de catégorisation clarifiée et participent de l'invisibilité de ce groupe. La mise en forme d'un travail politique de reconnaissance à travers l'associatif, entrepris depuis quelques années par des Franco-Algériens afin d'organiser leur représentation et la légitimer dans les sphères publiques françaises et algériennes, dénote la construction d'un engagement et d'une volonté politique qui tentent de se situer collectivement en tant que : "société civile algérianisée", "société civile franco-algérienne". Saskia SASSEN note que "des communautés sociales et politiques transnationales constituées par des migrations transfrontalières sont en train



d'émerger" (2009 (2006), p. 236)). Néanmoins, subsiste dans ce projet diasporique une insuffisance des outils de communication, de presse, malgré les tentatives régulières de constituer des organes d'information. Par ailleurs, les revendications de double appartenance et de double nationalité du mouvement franco-algérien, rencontrent la résistance d'acteurs sociopolitiques qui fonctionnent de part et d'autre selon une conception de l'identité nationale essentialisée et exclusive et qui par conséquent rejettent et excluent tout autre proposition de mixité, d'hybridité. Avec toutes ces réserves, s'instaure progressivement une forme de "*diaspora* de décolonisation" que la communauté algérienne représente spécifiquement avec quelques traits particuliers : un lien puissant trans-générationnel aux origines ; un nationalisme sous-jacent, exacerbé par une guerre de libération ; une forte hybridité culturelle et politique, en partie refoulée; une histoire commune, redoublée d'un passé et d'une mémoire en conflit, entre pays d'installation et pays des origines.

## **Bibliographie**

- ADDI, L., (2006), Les partis politiques en Algérie, *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, N° 111-112, pp. 139-162.
- BOLZMAN, FIBBI & VALENTE (1992), Les racines locales des immigrés ou comment inventer une nouvelle citoyenneté, *Espaces et Sociétés*, N° 68, pp. 47-66.
- DUFOIX, S. (2003), *Les diasporas*, Paris : Presses Universitaires de France.
- MARDEROS, A., (1997), Les manifestations de l'arménité, *D'Isère et d'Arménie, histoire d'une communauté*, Grenoble : Éd. Musée Dauphinois.
- FIBBY & MEYER (2002), Introduction. Le lien plus que l'essence, *Autrepart, Presses de Sciences Po*, N° 22, pp. 5-21.
- SASSEN, S., (2009 (2006), *Critique de l'État. Territoire, autorité et droits, de l'époque médiévale à nos jours*, Paris : Éd le Monde Diplomatique.